



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

BULLETIN TRIMESTRIEL

COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES DU BURUNDI

Premier trimestre - Mai 2016

B.P 3465
BUJUMBURA II
Tél : (+257)22 28 21 32
Webmail : info@obr.gov.bi
Web site : www.obr.bi



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
AVANT PROPOS	2
INTRODUCTION	3
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	3
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	3
I.2. Système d'enregistrement	4
I.3. Evaluation et mesure des quantités	4
I.4. Classification des produits	4
I.5. Limites	5
CHAPITRE II : EVOLUTION GENERALE DES ECHANGES DE MARCHANDISES	5
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	5
II.2. Structure des échanges extérieurs	6
CHAPITRE III : ORIENTATION DES ECHANGES DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE	10
III.1. Principaux pays clients du Burundi	10
III.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi	11
III.3. Commerce extérieur par zone économique	11
ANNEXES	15
Annexe 1 : Structure des importations selon la CTCI révision 4	15
Annexe 2 : Structure des exportations selon la CTCI révision 4	18



AVANT PROPOS

L'Office Burundais des Recettes (OBR) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques du commerce extérieur le premier « bulletin trimestriel commenté des statistiques du commerce extérieur », qui synthétise et analyse toutes les opérations d'échanges commerciaux de biens du Burundi avec le reste du monde.



Cette publication élaborée par le service Commerce et E-Business de la Direction des services douaniers et E-business logé au Commissariat des Douanes et Accises est le document pionnier en matières des statistiques de la Douane et traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition d'un public plus large (opérateurs économiques, étudiants, chercheurs,...) les données commentées du commerce extérieur du Burundi avec une périodicité trimestrielle. A cet effet, pour des raisons de disponibilité et de traitement des données, le bulletin du trimestre **n** sera publié au cours du trimestre **n+1**.

En définitive, cette publication se veut perfectible et, pour ce faire, des améliorations seront apportées au cours des trimestres suivants tenant compte des observations et suggestions de nos lecteurs. Nous sommes à votre écoute pour tout apport allant dans le sens d'améliorer ce document afin de mieux répondre aux vœux de nos lecteurs.

En espérant que ce document réponde à vos attentes, mes services restent à la disposition des lecteurs pour toutes autres informations complémentaires.

Le Commissaire Général de l'OBR

Léonard SENTORE



INTRODUCTION

Le présent document comporte les données statistiques commentées du commerce extérieur des marchandises du Burundi pour le premier trimestre de l'année 2016.

Elaboré à partir de la base de données du système d'information douanier du Burundi (ASYCUDA World), ce document fait ressortir le volume des transactions du Burundi avec le reste du monde, l'évolution de la balance commerciale, les principales catégories de pro-

duits exportés et importés ainsi que l'orientation géographique et économique des échanges.

Après une brève présentation de la méthodologie d'élaboration de ce bulletin, l'ossature de ce dernier se répartit en deux parties essentielles à savoir : celle relative aux échanges extérieurs (à l'importation et à l'exportation) ainsi que celle concernant l'Orientation géographique et économique des échanges opérés entre le Burundi et le reste du monde.

CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises est régie par la Loi sur la gestion des douanes de la Communauté Est Africaine édition 2004 révisée en 2009 et la loi n° 1/17 du 25 septembre 2007 portant Organisation du système statistique au Burundi et ses textes d'application. Elles prennent source également au document « Statistique du commerce international des marchandises : concepts et définitions, 2010 » développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, division de Statistique à l'ONU.

En effet, selon la loi sur la gestion des douanes de la Communauté Est Africaine, la Direction des Douanes a dans ses attributions, entre autres fonctions, la compilation et la diffusion des statistiques commerciales. D'autres documents aussi importants sont utilisés par la douane pour la réussite de cette mission dont la Convention de Kyoto révisée, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC version 2012, les règles d'origine de l'EAC, les gazettes de l'EAC, certaines ordonnances ministérielles et les notes de services.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'organisation des Nations Unies en la matière, doivent être inclus dans les statistiques du commerce international, tous les biens dont l'entrée (importation) ou la sortie (exportation) augmentent ou diminuent le stock des ressources matérielles du pays considéré.

Ainsi, les données utilisées dans le présent document sont exclusivement issues des déclarations en douane effectuées par les agents économiques ou leurs commis lorsque les biens quittent ou entrent sur le territoire statistique du Burundi.



I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter, selon le cas, le système du commerce général soit le système du commerce spécial. Selon le même manuel, le système du commerce général est utilisé lorsque le territoire statistique correspond au territoire économique. La présentation des statistiques sur le commerce extérieur des marchan-

disés tient compte du système du commerce général dans la mesure où, au Burundi, le territoire économique correspond au territoire statistique. A cet effet, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

▶ A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation définitive des produits nationaux et des produits nationalisés (EX1 : régimes 1000 et 1100) ;
- ✓ Réexportation des marchandises suite d'entrée en zone franche ou suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071 et 3073).

▶ A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (régime 4000) ;
- ✓ Mise en consommation des marchandises préalablement exonérés (régime 4100) ;
- ✓ Mise en consommation des marchandises en suite d'admission temporaire (régime 4050);
- ✓ Entrepôt de douane soit en entrepôt privé, public, Duty Free et spécial (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200 et 7300).

I.3. Evaluation et mesure des quantités

Les transactions du commerce extérieur doivent être évaluées à la frontière d'importation. Ainsi, la valeur statistique des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les quantités sont exprimées en tonnes (T). Néanmoins, d'autres unités de mesure complémentaires sont employées pour des fins d'analyses plus poussées.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici il faut citer notamment le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Ce document présente les statistiques sur le commerce extérieur du Burundi selon la Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4) selon les sections et les divisions car il tient compte de l'utilisation économique des produits alors que le SH se fonde sur le critère tarifaire.



I.5. Limites

Les données qui sont présentées dans le présent document concernent uniquement les transactions qui sont passées par les bureaux de dédouanement informatisés. Il existe cependant d'autres postes frontaliers qui ne sont pas informatisés et que par conséquent les mouvements de marchandises qui passent par ces bureaux ne sont pas comptabilisés au niveau du système. Bien plus, des transac-

tions informelles de biens appelées « transactions transfrontalières » ainsi que les échanges d'électricité entre le Burundi et d'autres pays ne sont pas pris en compte dans ce document. Nous espérons que, nous allons chercher un mécanisme de collecter les flux de ces marchandises qui passent par ces postes frontaliers non informatisés dans le but de les intégrer dans les bulletins qui vont suivre.

CHAPITRE II

EVOLUTION GENERALE DES ECHANGES DE MARCHANDISES

Ce chapitre montre les transactions effectuées par les agents économiques du Burundi durant les trois premiers mois de l'année 2016. Dans cette partie, les indicateurs du commerce extérieur du

Burundi sont présentés ainsi que la structure des échanges entre le Burundi et le reste du monde. Pour des raisons de comparaison, des statistiques de la même période comptant pour l'année 2015 sont présentées.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Une balance commerciale déficitaire, une régression de 41,6% de la valeur des importations et une augmentation de 2.9% du volume des importations.

Le tableau ci-dessous montre que la balance commerciale, pour le 1^{er} quart de l'année 2016, est déficitaire de 181 636 millions de francs burundais et le taux de couverture des importations par les exportations est de 20,2%.

Tableau 1: Balance commerciale, taux de couverture pour le 1^{er} trimestre 2016 et 2015 en valeur et en volume

	1 ^{er} trimestre 2016		1 ^{er} trimestre 2015		Evolution en glissement Annuel (%)	
	En valeur (en millions de FBU)	En volume (En tonnes)	En valeur (en millions de FBU)	En volume (En tonnes)	En valeur (en millions de FBU)	En volume (En tonnes)
Exportation	45 993	20 000	41460	24 000	+ 10.9	20
Importation	227 629	167 000	390 036	172 000	-41,6	2,9
Solde commerciale	-181 636		-348 578			
Taux de couverture	20,2		10,6			

Source : calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World.



L'analyse comparative de ce tableau montre qu'en glissement annuel, les exportations en valeur entre les deux périodes ont connu une augmentation de 10,9% alors qu'une évolution en sens inverse s'observe du côté des importations qui dénotent une régression de 41,6%.

Du point de vue volume, bien que les importations, pour le 1^{er} trimestre 2016, connaissent une diminution importante en valeur par rapport à l'année 2015, il est à signaler que le volume des importations en volume a connu une augmentation d'ordre de 2,9%.

II.2. Structure des échanges extérieurs

Dans ce paragraphe, les statistiques du commerce extérieur sont présentées en utilisant la nomenclature de Classification Type pour le Commerce International en sa 4^{ème} révision (CTCI rev4)¹ qui regroupe les produits selon l'utilisation économique des produits. En plus de cette présentation récapitulative, les données sur les principaux produits atteignant au moins 1% de la valeur des échanges selon le type de flux sont présentées.

Selon la nomenclature de Classification Type pour le Commerce International des marchandises (CTCI rev4)¹, les produits sont classés en 10 sections réparties en 67 divisions. Les 10 sections sont énoncées dans les points suivants :

- ✓ Produits alimentaires et animaux vivants;
- ✓ Boissons et tabacs ;

- ✓ Combustibles et minéraux, lubrifiants et produits connexes ;
- ✓ Matières brutes non comestibles à l'exception des carburants ;
- ✓ Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale ;
- ✓ Produits chimiques et produits connexes, n.d.a;
- ✓ Articles manufacturés classés principalement d'après la matière 1^{ère} ;
- ✓ Machines et matériel de transport ;
- ✓ Articles manufacturés divers ;
- ✓ Articles et opérations non classées ailleurs dans le CTCI qui sont des colis postaux non classés par catégorie, Monnaies (autres que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal, or à usage non monétaire ;

II.2.1. Structure des importations du Burundi selon la CTCI révision 4

Environ 60% des importations sont dominées par les produits classés dans les groupes Machines et matériel de transport, Produits chimiques et produits connexes et Combustibles et minéraux, lubrifiants et produits connexe.

Les produits les plus importés pour le 1^{er} trimestre 2016 sont constitués par les produits qui sont classés dans les Machines et matériel de transport à hauteur de 21,5% suivi des Produits chimiques et produits connexes, n.d.a. qui accaparent 20,1% et des minéraux, lubrifiants et produits connexes à raison de 18,1% ; alors que les produits les moins importés sont classés dans les boissons et tabacs (1%) et les huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale (2,2%).

Tableau 2 : Valeur des importations en millions de franc burundais 1^{er} trimestre 2016 selon la classification CTCI rev 4

Libellé de la section	Valeur en millions de FBU	Valeur en %
Machines et matériel de transport	48924	21,5
Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	45811	20,1

¹ Voir la structure du CTCI rev4, pages 3 à 141



Combustibles et minéraux, lubrifiants et produits connexes	41178	18,1
Articles manufactures classes principalement d'après la matière 1 ^{ere}	36154	15,9
Produits alimentaires et animaux vivants	26166	11,5
Articles manufactures divers	15238	6,7
Matières brutes non comestibles à l'exception des carburants	7059	3,1
Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	4909	2,2
Boissons et tabacs	2189	1
TOTAL IMPORTATIONS	227 629	100

Source : calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

Le tableau ci-dessus montre de façon récapitulative les produits importés groupés selon la méthode CTCI rév 4. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons les produits les plus importés pris isolément. Le critère choisi est de prendre en compte tout produit qui contribue à au moins 1% de la valeur totale des importations.

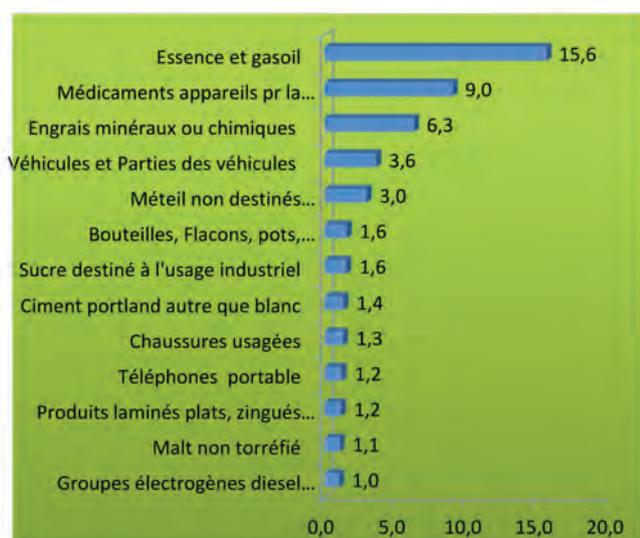
II.2.1.2. Principaux produits d'importation du pays

46% de la valeur des importations sont partagées entre 13 produits parmi les 1663 produits importés.

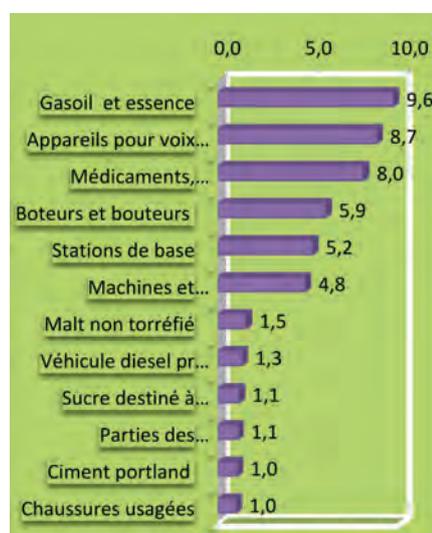
Selon la nomenclature du Système Harmonisé (HS2012), 1663 produits ont fait objet d'importation au cours du 1^{er} trimestre 2016 traduisant une diversité en importation.

Selon le critère pris en compte, 13 produits sont classés parmi les principaux produits d'importation et représentent 46,4% des importations totales. A la tête se trouvent les carburants à hauteur de 15,6% du total des importations suivi des médicaments et appareils pour la médecine qui accaparent 9% et des engrais chimiques à raison de 6,3%.

Graphique 1a : Principaux produits d'importation 1^{er} trimestre 2016



Graphique1b : Principaux produits d'importation 1^{er} trimestre 2015



Source : calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World



Une analyse comparative des importations au cours des premiers trimestres des années 2016 et 2015 montre qu'il y a effectivement eu importation des produits structurels et des produits exceptionnels. Les produits exceptionnels importés sont les bouteurs et boteurs biais non à chenilles qui ont été importés par une institution publique, les appareils pour la réception, la conversion et la transmission de la voix, d'images et les Stations de base qui ont été importés, en grande partie par des institutions et entreprises de télécommunication dans le but de leurs investissements.

Le caractère exceptionnel des produits qui occupaient la 2^{ème}, la 4^{ème} et la 5^{ème} position sont des produits d'investissement à titre exceptionnel des entreprises publiques et privées de télécommunication laissant voir la suprématie du carburant et des produits de la médecine. Il convient de souligner également la montée vertigineuse de la valeur des Engrais minéraux ou chimiques qui, au 1^{er} trimestre 2015 contribuaient à 1 % des importations alors qu'elles atteignent 6,3%, en 2016.

II.2.2. Structure des exportations du Burundi selon la CTCl rev4

Environ 60% de la valeur des exportations sont le fruit de la vente des produits alimentaires.

Les exportations sont largement dominées par les produits alimentaires et les animaux vivants. En

effet, environ 60% de la valeur des exportations sont issus des produits alimentaires. Les boissons et tabacs, l'or non monétaire quant à eux fournissent respectivement 11,5% et 9,5%, le reste étant partagé entre les 7 autres classes. Le tableau ci-dessous renseigne la part de chaque groupe sur la valeur totale des exportations du pays.

Tableau 3: Valeur des exportations en millions de franc burundais 1^{er} trimestre 2016 selon la classification CTCl rev4

Nom de la Section	Valeur en millions de FBU	Valeur en %
Produits alimentaires et animaux vivants	27 343	59,4
Boissons et tabacs	5 299	11,5
Or non monétaire	4366	9,5
Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	3 099	6,7
Machines et matériel de transport	1827	4
Matières brutes non comestibles à l'exception des carburants	1 131	2,5
Combustibles et minéraux, lubrifiants et produits connexes	1 160	2,5
Articles manufactures classes principalement d'après la matière 1ere	1 059	2,3
Articles manufactures divers	675	1,5
Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	34	0,1

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

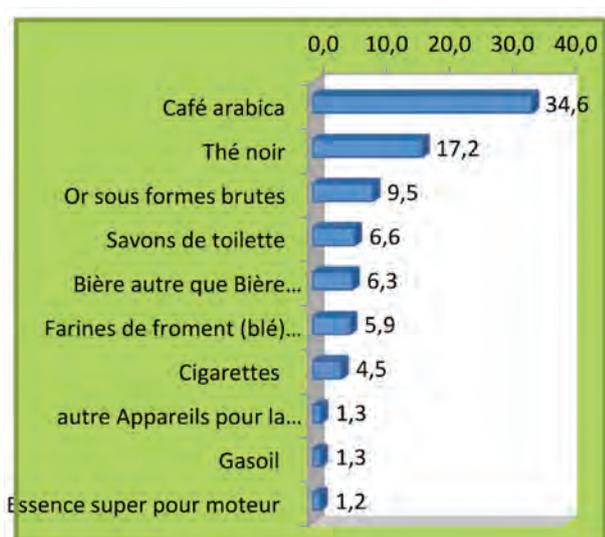


II.2.2.1. Principaux produits d'exportation du pays

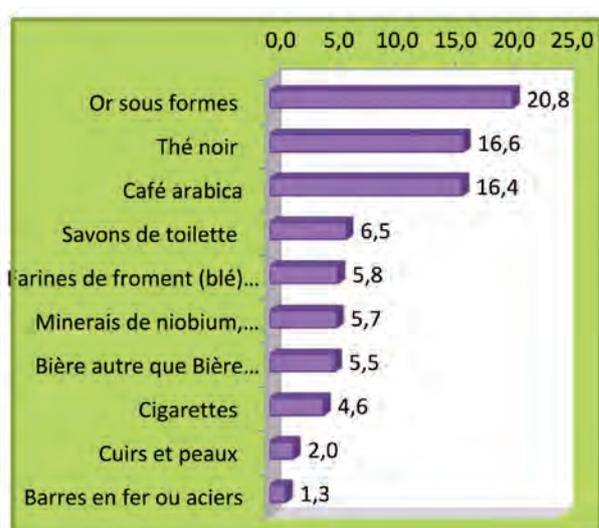
Le café et le thé contribuent à environ 52% de rentrées de devises d'exportations de biens.

Selon la nomenclature SH 2012, 204 produits ont fait objet d'exportation et 88% de la valeur des exportations se partagent entre 10 produits. Plus de la moitié de la valeur des exportations de biens sont dominés par le café et le thé noir; rapportant successivement 34,6% et 17,2% des devises.

Graphique 2a: Principaux produits d'exportation 1^{er} trimestre 2016



Graphique 2b: Principaux produits d'exportation 1^{er} trimestre 2015



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

Avec une augmentation de 133% de valeur en 2016 comparée à sa valeur en 2015 (15 897 364 477 de FBU en 2016 et 6 819 207 906 FBU en 2015), le café quitte la 3^{ème} place pour occuper la 1^{ère} place en 2016 alors que l'or qui enregistre une chute en valeur de presque la moitié (4 366 342 028 FBU en 2016 et 8 622 121 362

FBU en 2015), tombe en 3^{ème} position en 2016.

Deux produits dont les cuirs et peaux, barres en fer ou en aciers n'apparaissent plus en 2016 comme principaux produits selon le critère déjà énoncé au profit du gasoil et autre appareil pour la réception, la transmission ou la génération de voix.



CHAPITRE III

ORIENTATION DES ECHANGES DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE

Dans ce chapitre, il est question de voir les principaux partenaires commerciaux (clients et fournisseurs) du Burundi ainsi que la valeur des importations et exportations selon certaines

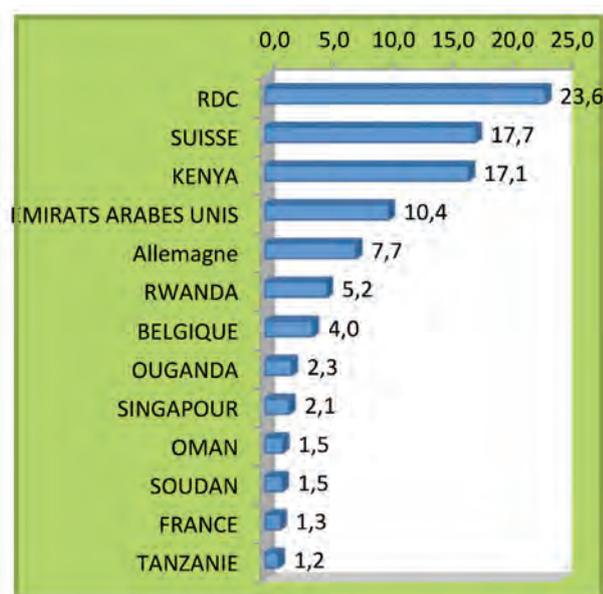
organisations régionales et économiques. Pour qu'un pays puisse être parmi les principaux partenaires du Burundi, nous avons pris un seuil minimum de 1% de la valeur selon le flux considéré.

III.1. Principaux pays clients du Burundi

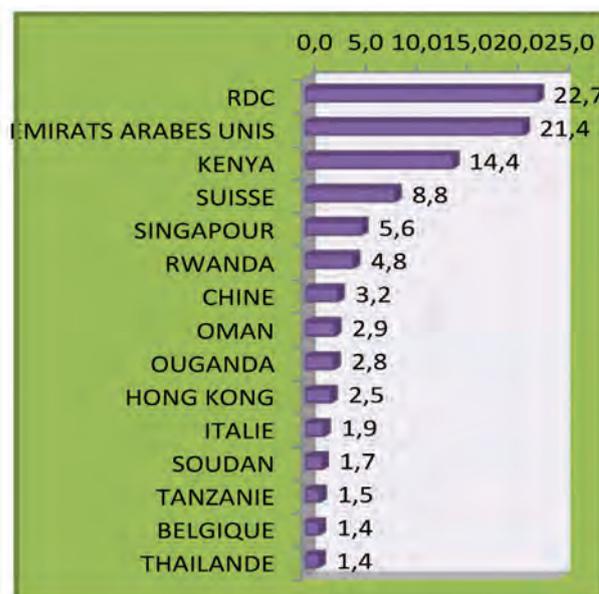
Plus de 68% des exportations sont orientées vers la RDC, Suisse, Kenya et Emirats Arabes Unis.

Les graphiques ci-dessous, montrent les principaux pays clients du Burundi selon le critère arrêté. La RDC, la Suisse, le Kenya et les Emirats Arabes consomment 68,8% de la valeur des exportations du Burundi.

Graphique 3a : Principaux pays clients
1^{er} trimestre 2016



Graphique 3b : Principaux pays clients
1^{er} trimestre 2015



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda

Contrairement aux Emirats Arabes Unis qui ont diminué de moitié leurs achats en provenance du Burundi, la Suisse en a doublé lorsque la RDC reste le principal pays client du Burundi. L'Allemagne qui, au 1^{er} trimestre

2015 ne figurait pas parmi les principaux pays clients du Burundi occupe la 5^{ème} position au 1^{er} trimestre 2016. En effet, avec une contribution de 0,3% des achats en 2015, l'Allemagne contribue à 7,7% des exportations en 2016.

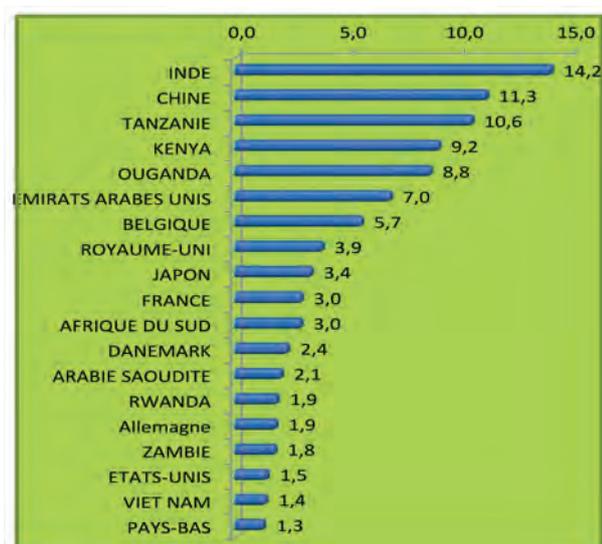


III.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

L'Inde et la Chine fournissent plus d'un quart de la valeur des importations.

Le graphique ci-dessous montre que trois pays de l'Asie à savoir l'Inde, la Chine et les Emirats Arabes Unis fournissent 32% de la valeur totale des importations alors que trois pays de l'EAC à savoir la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda en fournissent 28,6%.

Graphique 4a : principaux pays fournisseurs 1^{er} trimestre 2016



Graphique 4b : principaux pays fournisseurs 1^{er} trimestre 2015



Source : calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda world.

Les pays comme le Vietnam et le Pays Bas qui, en 2015 occupaient respectivement le deuxième et le 3ème rang sont en dernières positions en 2016 car les achats effectués dans ces pays, concernaient principalement les travaux d'investissement de certaines institutions publiques et privées en 2015.

La Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya se sont bien positionnés en 2016 ce qui pourrait être expliqué par le revirement des entrepreneurs burundais vers le marché de la sous-région.

III.3. Commerce extérieur par zone économique

Dans le cadre des coopérations économiques, le Burundi est membre des communautés économiques : dans la région et la sous-région. On citera entre autres l'EAC, le COMESA, la CPGL et la

CEEAC. Dans ce document, nous allons présenter seulement les échanges intracommunautaires de l'EAC et du COMESA pour mettre en relief l'impact des accords de libre-échange.

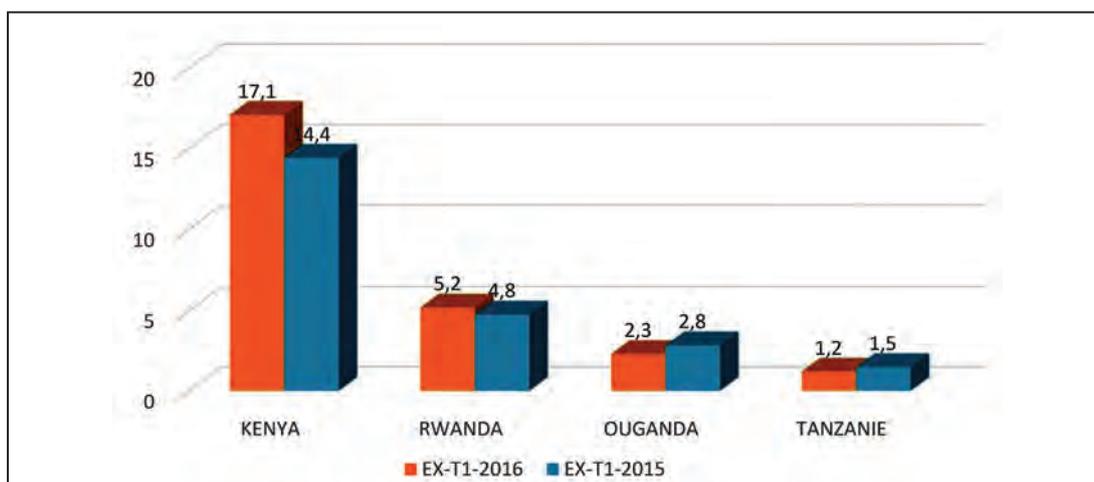


III.3.1. Exportations vers les pays membres de l'EAC

Plus d'un quart des exportations sont consommées dans les pays membres de l'EAC.

Les échanges intracommunautaires montrent que 25,8% de nos exportations sont orientées dans les pays membres de l'EAC. Le Kenya restant le principal client du Burundi dans la Communauté des pays de l'Afrique de l'Est, il consomme 68% des exportations du Burundi. Alors que l'Ouganda et la Tanzanie, ont augmenté leurs achats au Burundi, le Rwanda en a diminué en 2016 comparé à l'an 2015 comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 5 : Part des pays membres de l'EAC dans le total des exportations

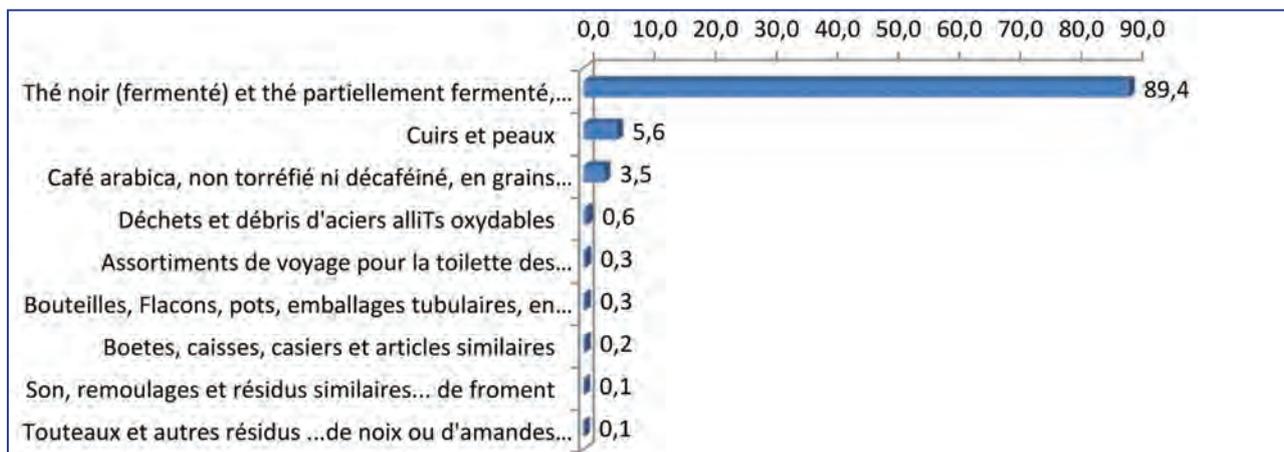


Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

Une analyse profonde des consommations du Kenya au Burundi montre qu'environ 90%

de ces exportations concernent le thé comme le montre le graphique suivant.

Graphique 6 : Echanges en exportation avec le Kenya en % de la valeur totale



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World.

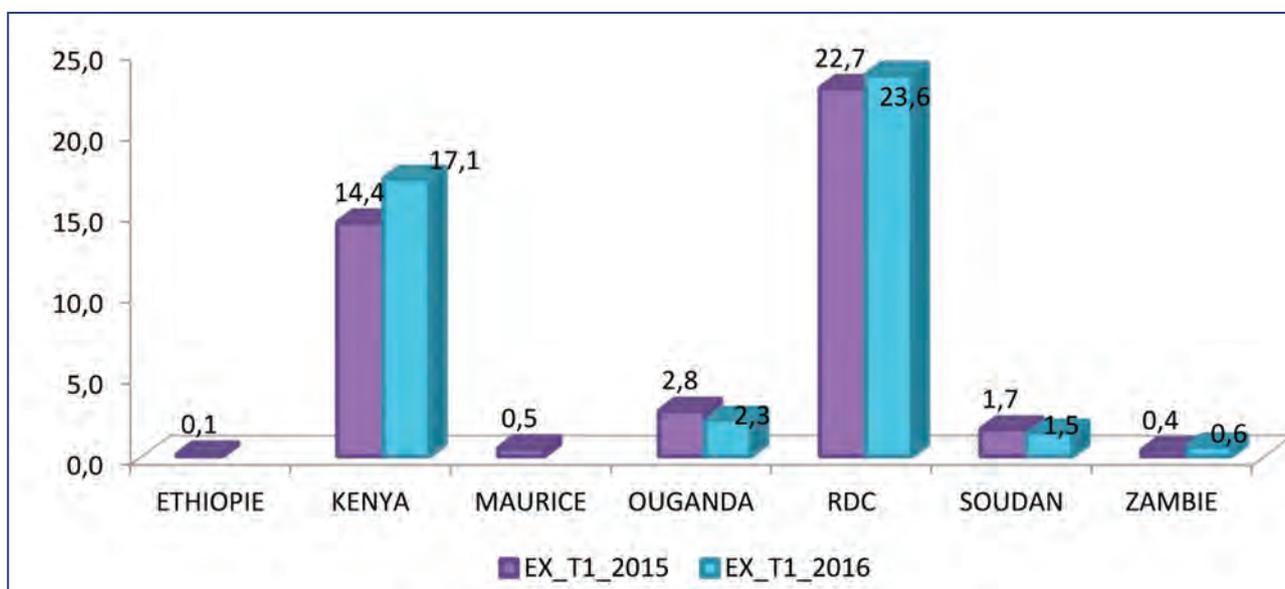


III.3.2 Exportation vers les pays membre de la COMESA

45% des exportations du Burundi sont consommées dans les pays membres du COMESA.

Les échanges en exportation avec les pays membres du COMESA se chiffrent à 45,1% de la valeur globale. Cette valeur se partage principalement entre la République Démocratique du Congo et le Kenya qui consomment respectivement 23,6% et 17,1% totalisant ainsi 90% de nos exportations vers les pays membres du COMESA.

Graphique 7 : Echanges en exportation avec les pays membre du COMESA



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

Entre le 1er trimestre 2015 et celui de 2016, les exportations du Burundi envers les pays comme la RDC et le Kenya n'ont cessé d'augmenter tandis

que, pour les autres pays membres du COMESA, cette situation s'inverse.

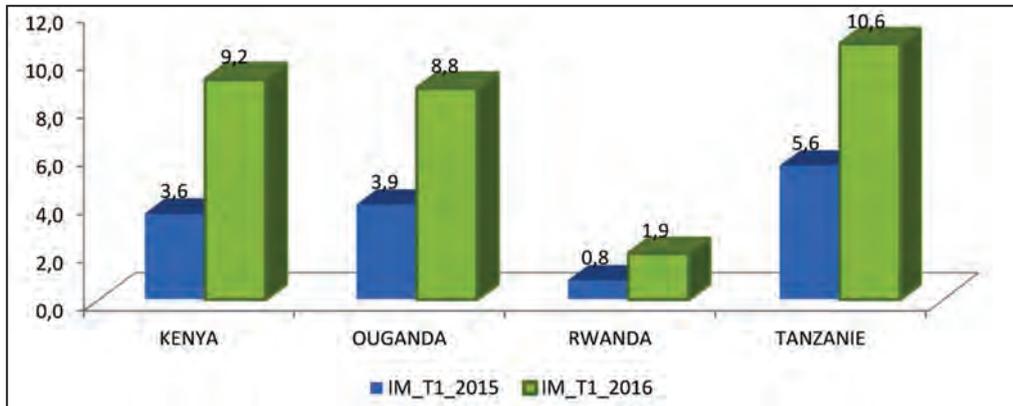
III.3.3. Importations en provenance de l'EAC

30,5 % de la valeur des importations sont en provenance des pays de l'EAC

Les échanges avec les pays de l'EAC sont en grande partie dominés par les produits en provenance de la Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda qui fournissent environ 94% des importations en provenance de l'EAC.



Graphique 8 : Echanges en importation avec les pays de l'EAC



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World.

L'Ouganda qui, en 2015, occupait le 2^{ème} rang se voit en 2016 attribuer le rang qu'occupait le Kenya en 2016 et le Kenya prend la place qu'occupait l'Ouganda. Il sied de signaler

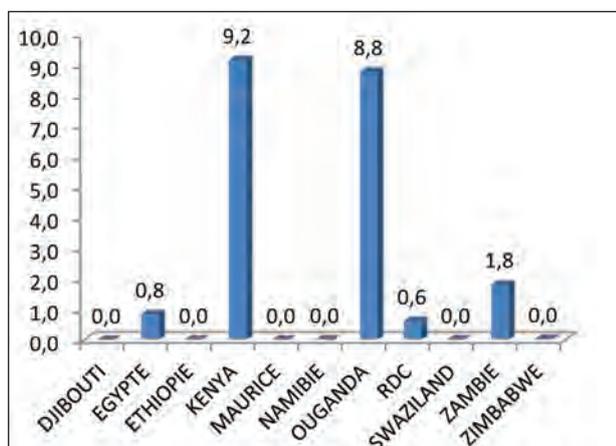
que, bien que les importations aient diminuées en valeur en 2016, les achats en provenance des pays de l'EAC en 2016 ont connu une augmentation significative.

III.3.4. Echanges en importation avec les pays du COMESA

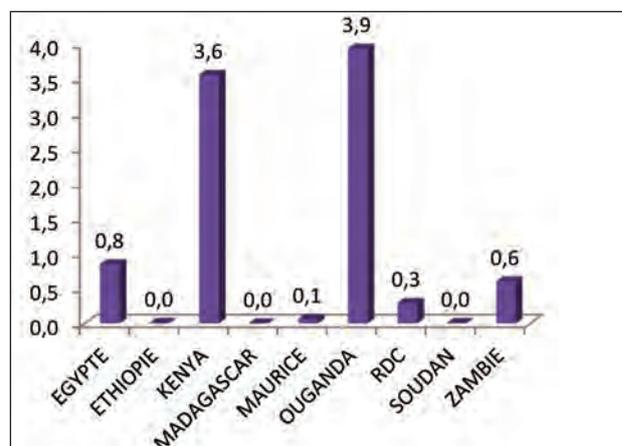
21,3 % des importations proviennent des pays membres du COMESA.

Excepté le Kenya et l'Ouganda qui appartiennent à la fois à l'EAC et au COMESA, la Zambie et l'Egypte au niveau du COMESA sont les pays fournisseurs du Burundi.

Graphique 9a : Importations dans les pays membres de la COMESA 1er trimestre 2016



Graphique 9b : Importations dans les pays membres de la COMESA 1er trimestre 2015



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda world.

Une analyse des graphiques ci-dessus montre que les pays membres du COMESA fournisseurs du Burundi n'ont pas changé et de nouveaux pays sont apparus comme la Djibouti, la Na-

mibie, le Swaziland et le Zimbabwe alors que d'autres ont disparu comme le Soudan et le Madagascar en 2016.



ANNEXES

Annexe 1 : Structure des importations selon la CTCI révision 4

HS_CODE	HS CODE DESCRIPTION	POIDS en Tonnes	Valeur en FBU
SECTION 00	PRODUITS ALIMENTAIRES ANIMAUX VIVANTS DONT:	39457,4	26 166 137 167
DIVISION 00	Animaux vivants	257,2	135 396 019
DIVISION 01	Viandes et préparations à base de viandes	2,3	15 829 987
DIVISION 02	Produits laitiers et œufs d'oiseaux	162,2	1 175 753 501
DIVISION 03	Poissons, crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques et leurs préparations	786,2	849 566 053
DIVISION 04	Céréales et leurs préparations	29949,0	14 323 396 607
DIVISION 05	Légumes et fruits	4160,6	1 740 733 974
DIVISION 06	Sucres, préparations à base de sucre et miel	2684,3	3 899 857 751
DIVISION 07	Café, thé, cacao, épices et préparations à base de ces produits	78,9	161 128 860
DIVISION 08	Aliments pour animaux	70,1	17 218 451
DIVISION 09	Aliments pour animaux	1306,6	3 847 255 964
SECTION 1	BOISSONS ET TABACS DONT:	1120,7	2 189 137 942
DIVISION 11	Boissons	952,5	848 429 215
DIVISION 12	Tabacs bruts et manufactures	168,2	1 340 708 727
SECTION 2	MATIERES BRUTES NON COMMESTIBLES A L'EXCEPTION DES CARBURANTS DONT :	14195,7	7 059 523 543
DIVISION 21	Cuir, peaux et pelleteries brutes	0,0	388 236
DIVISION 22	Graines et fruits oléagineux	329,2	210 286 164
DIVISION 23	Caoutchouc brut	0,3	591 180
DIVISION 24	Bois et lièges	254,3	293 469 113
DIVISION 25	Pâte à papier et déchets de papiers	0,1	184 102
DIVISION 26	Fibres textiles et autres laines et leurs déchets	2596,3	3 011 825 107
DIVISION 27	Engrais bruts et matières minérales brutes (à l'exclusion de la houille, du pétrole et des pierres précieuses)	10946,8	3 446 856 801
DIVISION 28	Minerais métallifères et déchets métalliques	55,6	25 472 258
DIVISION 29	Matières animales et végétales n.d.a	13,1	70 450 582



SECTION 3	COMBUSTIBLES ET MINERAUX, LUBRIFIANTS ET PRODUITS CONNEXES DONT :	39638,2	41 178 306 476
DIVISION 32	Houille, coke et briquelette	6854,7	1 117 293 337
DIVISION 33	Pétroles, produits dérivés du pétrole et produits connexes	32721,1	39 967 056 625
DIVISION 34	Gaz naturel ou non	62,4	93 956 514
DIVISION 35	Energie électrique	NA	NA
SECTION 4	HUILES, GRAISSES ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE DONT :	2992,6	4 908 707 222
DIVISION 41	Huile et graisse animale	NA	NA
DIVISION 42	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées	1727,4	2 611 374 422
DIVISION 43	Graisses et huiles animales ou végétales transformées	1265,2	2 297 332 800
SECTION 5	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS CONNEXES, NDA DONT :	19285,0	45 811 232 928
DIVISION 51	Produits chimiques et apparentes n.d.a	214,6	716 678 883
DIVISION 52	Produits chimiques inorganiques	1572,0	1 360 318 501
DIVISION 53	Matières teignantes, tannantes et colorantes	825,3	1 633 858 738
DIVISION 54	Produits médicaux ou pharmaceutiques	995,1	20 295 287 582
DIVISION 55	Huiles essentielles et résinoïdes et produits de parfumerie; produits de toilette, cirages et encaustiques et produits de nettoyage	1121,4	3 442 351 835
DIVISION 56	Engrais	13527,0	14 389 696 438
DIVISION 57	matières plastiques sous formes primaires	369,3	890 637 084
DIVISION 58	matières plastiques sous formes non primaires	344,1	732 656 281
DIVISION 59	matières et produits chimiques n.d.a	316,2	2 349 747 586
SECTION 6	ARTICLES MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT D'APRES LA MATIERE PREMIERE DONT :	46874,9	36 154 341 329
DIVISION 61	Cuir et ouvrages en cuir n.d.a, et pelleteries apprêtés	2,8	6 538 827
DIVISION 62	Ouvrages en caoutchouc n.d.a	896,4	4 679 036 725
DIVISION 63	Ouvrages en liège ou en bois à l'exclusion des meubles	397,5	354 952 714
DIVISION 64	Papier, carton et articles en pâte à papier, en papier ou en carton	1107,6	3 005 956 598
DIVISION 65	Fils textiles, tissus, articles confectionnés n.d.a, et produits apparentés	622,7	2 355 186 181
DIVISION 66	Produits minéraux non métalliques	32080,7	9 697 101 051
DIVISION 67	Fer et acier	10026,8	11 894 796 365



DIVISION 68	Métaux non ferreux	203,0	592 110 323
DIVISION 69	Ouvrages en métaux n.d.a	1537,3	3 568 662 545
SECTION 7	MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT	5358,0	48 923 836 446
DIVISION 71	Machines et matériel de production d'énergie	121,6	3 338 709 443
DIVISION 72	Machines spécialisées à usage particulier	261,8	3 810 328 123
DIVISION 73	Machines et appareils pour le travail des métaux	103,7	1 231 521 992
DIVISION 74	Machines et matériels à usage industriel général n.d.a et parties et pièces détachées de ces machines et matériels	322,5	4 084 736 610
DIVISION 75	Machines de bureau et machine de traitement automatique de l'information	35,9	2 381 938 393
DIVISION 76	Appareils et matériel de télécommunication et d'enregistrement et de reproduction du son	94,6	5 054 525 994
DIVISION 77	Machines, appareils et dispositif électrique, n.d.a, et leurs parties et pièces détachées électrique	1123,1	5 945 307 035
DIVISION 78	Véhicules routiers (même à pousser d'air)	3290,4	23 059 372 359
DIVISION 79	Autres matériels de transport	4,3	17 396 497
SECTION 8	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS	3500,5	15 238 362 785
DIVISION 81	Bâtiments préfabriqués; sanitaires, plomberies, dispositifs de chauffage et d'éclairages n.d.a	254,4	616 669 754
DIVISION 82	Meubles et parties et pièces détachées de meubles; literie, matelas, sommiers, coussins et mobilier capitonné similaire	158,4	488 424 092
DIVISION 83	Article de voyage, sac et contenant similaire	75,2	278 560 127
DIVISION 84	Vêtements et accessoires de vêtement	331,3	1 011 138 659
DIVISION 85	Chaussures	548,6	1 412 514 922
DIVISION 87	Instrument et appareils spécialisées, scientifique et de contrôle n.d.a	219,1	3 754 693 675
DIVISION 88	Appareils, matériel et articles de photographie et appareils d'optique, nda; montres et pendules	22,2	238 072 367
DIVISION 89	Articles manufactures divers nda	1 891 246	7 438 289 189



Annexe 2 : Structure des exportations selon la CTCl révision 4

HS_CODE	HS DESCRIPTION	POIDS EN Tonnes	VALEUR EN FBU
SECTION 00	PRODUITS ALIMENTAIRES ANIMAUX VIVANTS DONT:	12735,6	27 342 701 677
DIVISION 00	Animaux vivant autre qu'animaux de la division 3	1,4	1 250 000
DIVISION 01	Viande et préparations à base des viandes	NA	NA
DIVISION 02	Produits laitiers et œufs d'oiseaux	NA	NA
DIVISION 03	Poissons, crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques et leurs préparations	21,2	119 011 702
DIVISION 04	Céréales et leurs préparations	2595,4	2 783 915 572
DIVISION 05	Légumes et fruits	581,5	139 562 941
DIVISION 06	Sucres, préparations à base de sucre et miel	NA	NA
DIVISION 07	Café, thé, cacao, épices et préparations à base de ces produits	NA	23 842 885 139
DIVISION 08	Aliments pour animaux	1832,4	456 076 323
DIVISION 09	Produits et préparations comestibles divers		NA
SECTION 1	BOISSONS ET TABACS	3912,5	5 299 116 721
DIVISION 11	Boissons	3692,8	2 940 315 806
DIVISION 12	Tabacs bruts et manufacturés	219,7	2 358 800 915
SECTION 2	MATIERES BRUTES NON COMMESTIBLES A L'EXCEPTION DES CARBURANTS	1869,0	1 130 615 630
DIVISION 21	Cuir, peaux et pelleterie brut	415,6	578 902 642
DIVISION 22	Graines et fruits oléagineux	205,5	12 686 000
DIVISION 23	Caoutchouc brut		NA
DIVISION 24	Liège et bois	447,9	78 424 391
DIVISION 25	Pâte à papier et déchets de papiers	NA	NA
DIVISION 26	Fibre textile autre que ruban de laine enroulés en boules et autres laines peignes et leurs déchets	35,6	49 205 549
DIVISION 27	Engrais bruts et matières minérales brutes	3,2	2 467 000
DIVISION 28	Minerais métallifères et déchets métalliques	685,9	237 628 843
DIVISION 29	matières animales et végétales brutes	75,3	171 301 205
SECTION 3	COMBUSTIBLES ET MINERAUX, LUBRIFIANTS ET PRODUITS CONNEXES	976,2	1 160 238 230
DIVISION 32	Houille, coke, et briquettes	NA	NA
DIVISION 33	Pétrole, produits dérivés du pétrole et produits connexes	976,2	1 160 238 230
DIVISION 34	Gaz naturel ou non	NA	NA
DIVISION 35	Energie électrique	NA	NA



SECTION 4	HUILES, GRAISSES ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE	20,9	33 708 213
DIVISION 41	Huile et graisses animales		NA
DIVISION 42	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, raffinés ou fractionnées	20,9	33 708 213
DIVISION 43	Graisses et huiles animales ou végétales transformées		NA
SECTION 5	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS CONNEXES, NDA	2258,4	3 099 424 741
DIVISION 51	Produits chimiques organiques	19,3	7 375 103
DIVISION 52	Produits chimiques inorganiques	NA	NA
DIVISION 53	Matières teignantes, tannantes et colorantes	6,9	13 975 039
DIVISION 54	Produits médicaux ou pharmaceutiques		NA
DIVISION 55	Huiles essentielles et résinoïdes et produits de parfumerie, produits de toilette, cirages et encaustiques et produits de nettoyage	2201,5	3 069 438 830
DIVISION 56	Engrais	NA	NA
DIVISION 57	matières plastiques sous forme primaires	28,0	2 470 094
DIVISION 58	matières plastiques sous forme non primaires	NA	NA
DIVISION 59	matières et produits chimiques nda	2,7	6 165 675
SECTION 6	ARTICLES MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT D'APRES LA MATIERE PREMIERE	1642,4	1 058 608 208
DIVISION 61	Cuir, ouvrages en cuir nda, et pelleteries apprêtées	57,0	269 297 446
DIVISION 62	Ouvrages en caoutchouc	2,4	21 040 368
DIVISION 63	Ouvrages en liège ou en bois	174,9	24 658 664
DIVISION 64	Papier, carton et articles en pâte à papier, en papier ou en carton	52,8	33 765 937
DIVISION 65	Fils textiles, tissus, articles confectionnés n.d.a et produits apparentés	0,4	480 000
DIVISION 66	Produits minéraux non métalliques	824,9	152 030 395
DIVISION 67	Fer et acier	379,3	411 818 715
DIVISION 68	Métaux non ferreux	128,6	17 640 000
DIVISION 69	Ouvrages en métaux n.d.a	22,2	127 876 683
SECTION 7	MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT	391,7	1 827 419 006
DIVISION 71	Machines et matériels de production d'énergie	4,1	39 023 337
DIVISION 72	Machines spécialisées à usage particulier	23,2	202 554 585
DIVISION 73	Machines et appareils pour le travail des métaux	NA	NA
DIVISION 74	Machines et matériels à usage industriel général, nda et parties et pièces détachées de ces machines et matériels, nda	138,1	867 820 816



DIVISION 75	Machines de bureau et machine de traitement automatique de l'information	0,9	3 042 719
DIVISION 76	Appareil et matériel de télécommunication et d'enregistrement et de reproduction du son	1,3	1 282 721
DIVISION 77	Machines, appareils et dispositifs électriques, nda, et leurs parties et pièces détachées électriques	170,0	150 568 139
DIVISION 78	Véhicules routiers	54,1	563 126 689
DIVISION 79	Autres matériels de transport	NA	NA
SECTION 8	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS DONT :	115,2	5 041 640 344
DIVISION 81	Bâtiments préfabriqués; sanitaires, plomberie, dispositifs et accessoires de chauffage et d'éclairage n.d.a	NA	NA
DIVISION 82	Meubles et parties et pièces détachées de meubles; literie, matelas, sommiers, coussins et mobilier capitonné similaire	22,2	91 703 318
DIVISION 83	Articles de voyage, sac et contenants similaires	66,6	380 597 785
DIVISION 84	Vêtements et accessoires de vêtements	NA	NA
DIVISION 85	Chaussures	NA	NA
DIVISION 87	Instruments et appareils spécialisés de contrôle	0,2	370 000
DIVISION 88	Appareils, matériels et articles de photographie et appareils d'optique, n.d.a, montres et pendules	1,3	3 690 940
DIVISION 89	Articles manufactures divers	24,9	198 936 273
SECTION 9	ARTICLES ET OPERATIONS NON CLASSES AILLEURS DANS LA CTCI DONT :	0,1	4 366 342 028
DIVISION 97	Or non monétaire	0,1	4 366 342 028

**CONCEPTION ET MISE EN
OEUVRE DE LA STRATEGIE
DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION
A L'OBR**



**PAS DE
TOLERANCE
AUX CORROMPUS**